



*Profil de la ville de la Rochelle, capitale de l'Aunis,*  
par Aveline, fin XVII<sup>e</sup> siècle.  
FR AD17 1 Fi La Rochelle 131



Nouvelle-France  
**HORIZONS NOUVEAUX**

## Partir

Depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, l'Atlantique nord est fréquenté par des milliers de pêcheurs européens. Les Basques, Bretons, Normands et Rochelais pêchent la morue et chassent la baleine aux *Terres-Neuves* et dans le golfe du Saint-Laurent. En aménageant sur les rivages des installations pour le séchage du poisson, les pêcheurs entrent en contact avec les Amérindiens : c'est l'origine du commerce des peaux et des fourrures. C'est aussi l'époque des découvertes et des explorations à la recherche d'une route vers les richesses des Indes et de la Chine. En concurrence avec l'Espagne, puis avec l'Angleterre, les rois de France s'efforcent d'étendre leur influence dans le Nouveau Monde. L'aventure canadienne naît d'initiatives personnelles, qu'il s'agisse de celles des rois François I<sup>er</sup> et Henri IV, ou de celles de quelques aventuriers, nobles ou marins, et au début du XVII<sup>e</sup> siècle ont lieu les premières implantations et fondations. À partir de 1627, avec le cardinal de Richelieu, une véritable politique coloniale se fait jour, en même temps qu'une impulsion décisive est donnée au commerce et à la marine françaises. L'émigration s'organise avec la multiplication des contrats d'engagement qui permettent à la colonie de se peupler d'hommes de métier. S'embarquent à leurs côtés des laïques et des religieux animés d'un même désir d'évangélisation. À ces départs volontaires succèdent plus tard, pour développer la colonie, l'encouragement à l'installation au Canada de soldats, l'envoi des *filles du roi*, ou plus rarement, de quelques contrebandiers et faux-sauniers.



*Plan de Brouage pour servir aux projets de l'année 1729.*  
FR AD17 5 Fi Brouage 1

## Lieux de départ

À l'époque des grandes découvertes, les ports français de la façade atlantique et de la Manche sont naturellement attirés par le Nouveau Monde. De Bayonne à Dieppe, en passant par les ports de la Saintonge, riches en sel, tel Brouage, ville natale de Samuel de Champlain, le trafic maritime avec l'Amérique du Nord approvisionne en morue toute la France. Lorsque s'y ajoute le développement du commerce de la fourrure et des établissements coloniaux, La Rochelle devient le port privilégié d'embarquement des émigrants et du commerce avec les colonies.



## Adieu à la France

Marc Lescarbot, avocat au parlement de Paris, entend parler de la Nouvelle-France par un de ses clients, Jean de Biencourt de Poutrincourt, associé à l'entreprise de colonisation de Pierre Du Gua de Monts en Acadie. Lescarbot décide de partir vers Port-Royal (Annapolis Royal), où il passe une année entière. Il quitte Paris en 1606, s'arrête à Orléans pour faire ses Pâques, puis gagne La Rochelle, son port d'embarquement. Auteur entre autres de plusieurs ouvrages littéraires et poétiques, il écrit avant de monter à bord son poème *Adieu à la France*, qu'il déclame en public et fait imprimer à La Rochelle le 4 avril 1606.

*Adieu à la France*, poème de Marc Lescarbot, dans *Histoire de la Nouvelle-France contenant les navigations, découvertes et habitations faites par les François ès Indes Occidentales et Nouvelle-France souz l'avoëu et autorité de noz Roys Tres-Chrétiens, et les diverses fortunes d'iceux en l'execution de ces choses, depuis cent ans jusques à hui*, Paris, Chez Jean Millot, 1612, p. 511-515. CA BNC Réserve F5057 L39 1612



Nouvelle-France  
HORIZONS NOUVEAUX



*La pesche des morues vertes et sèches sur le Grand Banc et aux costes de Terre-Neuve, vignette tirée de la carte de l'Amérique du Nord et du Sud, par Nicolas de Fer, 1698. CA ANC NMC-26825*

## Les voyages de pêche

Avant même les explorations de Giovanni da Verrazzano (1524) et les découvertes de Jacques Cartier (1534-1536), les marins français traversent régulièrement l'Atlantique jusqu'à Terre-Neuve. En effet, le poisson devient en Europe un aliment très prisé à partir du XVI<sup>e</sup> siècle. Les voyages, organisés à partir des villes portuaires dont La Rochelle, par armateurs et marchands, ainsi que le commerce de la morue reposent sur différents contrats. L'un d'eux, la charte-partie, qui règle les conditions de la transaction, est rédigé en double exemplaire sur la même feuille pour éviter la falsification; chacune des parties intéressées en reçoit une moitié. La pêche sédentaire pratiquée par les premiers navires sur les côtes du Nouveau Monde est à l'origine des contacts avec les Amérindiens, puisque le poisson est salé et séché à terre. Les installations de pêcherie ne sont pas toujours des succès. Ainsi, en 1663, François Doublet, marchand de Honfleur, reçoit de la compagnie de la Nouvelle-France la concession des îles de la Madeleine, de Saint-Jean, des Oiseaux et Brion attribuée précédemment à Nicolas Denys. Il part avec vingt-cinq hommes. Dans l'île Brion, François Doublet découvre des Basques qui font la chasse aux loups-marins. Il installe des magasins, un logement, se livre à la chasse et à la pêche. Doublet rentre en France à l'automne 1663, laissant une vingtaine d'hommes hiverner; au printemps suivant, il trouve l'île abandonnée et les établissements en ruines.



Lettres patentes accordées à Pierre du Gua de Monts en qualité de lieutenant général, 8 novembre 1603.  
FR CAOM COL C11A 1 fol. 58-61v°



## La volonté royale

De François 1<sup>er</sup> à Louis XIV, le dessein de la monarchie française est d'étendre sa gloire et son influence afin de rivaliser successivement avec les couronnes d'Espagne et d'Angleterre. Le soutien des rois de France commence avec les explorations de Giovanni da Verrazzano en 1524 et le premier voyage de Jacques Cartier en 1534. En 1541, le projet d'établissement des Français au Canada, élaboré par Cartier pour François 1<sup>er</sup>, trouve un début d'application. Le roi signe alors une commission en faveur de Jean-François de La Roche, seigneur de Roberval. Il le fait son lieutenant général au Canada et le commandant suprême de toute l'expédition. Cartier est placé sous ses ordres. À la volonté d'évangélisation des Amérindiens s'ajoutent des préoccupations plus matérielles : la recherche et l'exploitation des métaux précieux. Il s'agit aussi de créer une colonie, peuplée par des hommes et des femmes de toutes conditions et de tous métiers, venus des provinces françaises. Cette tentative est un échec. En 1603, Henri IV accorde à Pierre du Gua de Monts, avec la charge de lieutenant général du roi, l'autorité sur toutes les terres situées du 40<sup>e</sup> au 46<sup>e</sup> degré en Amérique du Nord, le droit de concéder des seigneuries et le monopole de la traite avec les *sauvages* pour dix ans. Il lui donne également pour mission de favoriser la propagation de la foi. Du Gua de Monts, que seconde Samuel de Champlain, établit sa première colonie dans l'île de Sainte-Croix, puis se déplace plus au sud où il fonde Port-Royal. En 1608, il confie à Champlain le soin d'établir un nouveau poste de traite dans la vallée du Saint-Laurent sur le futur site de Québec.



Contrat entre Jeanne Mance, demeurant en l'île de Montréal, et Jacques Mousnier, marchand de La Rochelle, pour le transport, jusqu'à Québec, à bord du navire le *Saint-André*, de trente-et-une personnes, femmes et enfants inclus, 5 mai 1659.  
FR AD17 3E 316 fol. 83

## Les engagés

Pour assurer le développement de la colonie, on recrute régulièrement en France des ouvriers, des charpentiers, des maçons ou des domestiques. Ils sont liés par un contrat d'engagement qui dure en général trois ans. En échange du travail de l'engagé pendant une période déterminée, le recruteur règle le coût du voyage et assure gages, logement et nourriture. Si, dans certains cas, l'employeur s'engage au terme du contrat à payer le prix du retour ou à fournir à l'engagé de quoi subsister et s'établir dans la colonie, les conditions de vie difficiles incitent parfois les gens à rentrer en France. Les engagés représentent une part importante de la population émigrante; au total, près de 4 000 d'entre eux sont partis pour la Nouvelle-France.





## Les faux-sauniers

Toujours faiblement peuplée, la Nouvelle-France doit recourir à des apports démographiques extérieurs. En plus des engagés, des soldats, des officiers, des religieux, des filles du roi et des familles qui constituent la majorité de l'immigration, des fils de familles nobles ou bourgeoises et des libertins sont exilés sur la requête de leurs proches. S'y ajoutent des condamnés pour petits délits, des braconniers, des contrebandiers et des faux-sauniers susceptibles de devenir des colons utiles. Ainsi, plusieurs centaines de faux-sauniers s'établissent au Canada entre 1730 et 1749.

Lettre de Jean-Frédéric Phélippeaux, comte de Maurepas, secrétaire d'État à la Marine, à Charles de Beauharnois, gouverneur général, et à Gilles Hocquart, intendant de la Nouvelle-France, concernant l'envoi de faux-sauniers et de contrebandiers dans la colonie, 1<sup>er</sup> mai 1731. FR CAOM COL C11A 56 fol. 71-72



Nouvelle-France  
**HORIZONS NOUVEAUX**